



# Leurs demandes d'instruction en famille refusées par le rectorat.

## « Une décision politique et idéologique »

Les parents qui pratiquent l'instruction en famille sont en colère dans l'Eure. La grande majorité d'entre eux se voient refuser leurs dossiers pour la prochaine année scolaire. Ils manifesteront ce vendredi à Rouen, devant le rectorat.

Ils ont prévu de se rassembler ce vendredi matin devant le rectorat, à Rouen, pour défendre un droit qu'ils estiment menacé. Ils, ce sont les parents réunis au sein du Collectif IEF Haute-Normandie, qui défend l'instruction en famille dans la région.

### Près de 80 % de dossiers refusés

Installés à Conches-en-Ouche, Aurélie Jacquel et son compagnon Arnaud Mathieu en seront; ils font même partie de la dizaine de familles qui ont choisi de passer par la voie judiciaire administrative pour obtenir gain de cause (l'audience est également prévue ce vendredi, à 11 h, à Rouen). À leurs côtés, Sébastien et Manon De Sa Paiva feront le déplacement de Miserey. Deux familles qui ne se connaissaient pas, mais qui se retrouvent autour d'un même objectif : continuer à pouvoir instruire eux-mêmes leurs enfants. Un droit qui, craignent-ils, est menacé. C'est en tout cas la conclusion que ces parents tirent des refus « **systématiques et injustifiés** » reçus par de nombreuses familles dans l'Eure — et plus généralement en Normandie — à l'aube de cette nouvelle année scolaire. « **Près de 80 % pour les motifs 1 et 4 permettant d'instruire à domicile, soit la santé et le handicap, et la situation propre de l'enfant** », comptabilise Aurélie Jacquel, porte-parole du collectif dans l'Eure.

### Pas anti-école

Une « situation propre », c'est ce qui a amené ces deux familles — qui réfutent être anti-école — à pratiquer l'IEF. Chez les Jacquel/Mathieu, Aloïs, 4 ans, en IEF depuis septembre 2022, n'a pas connu l'école, sauf lors de plusieurs semaines de matinées d'es-

sai. **« Lors de celles-ci, on avait un garçon qui était en train de s'éteindre, qui ne dormait plus la nuit. Quand on a arrêté, on a revu la flamme revenir en lui. Ça nous a conforté dans ce choix »**, raconte Aurélie Jacquél. Un choix **« qui n'était pas forcément évident. On a senti qu'il avait besoin de nous, c'était un choix familial. »** Le **« profil atypique »** du petit garçon, c'est une hypersensibilité au bruit, au mouvement, à la foule, une suspicion de troubles du spectre autistique avec HPI. **« C'était compliqué d'être dans une classe. On voit à quel point il est épanoui avec l'IEF »**, soulignent ses parents.

## **« On s'est posé des questions »**

Lana, 7 ans 1/2, a, elle, fréquenté les bancs de l'école quelques années. Depuis février 2022, alors en CP, elle les a quittés. **« On avait énormément de problèmes à l'école. Elle avait envie de ne rien faire, elle se mettait dans sa bulle. Elle avait des douleurs au ventre, des nausées avant d'aller à l'école. Elle dormait mal, elle était cernée. On s'est posé beaucoup de questions »**, témoignent Manon et Sébastien De Sa Paiva. Là encore, de médecin traitant en spécialistes, les termes de phobie scolaire ou d'hypersensibilité au bruit remontent. **« On a fait le choix d'éloigner notre fille de l'école pour qu'elle reprenne confiance en elle. Avec l'IEF, ça allait beaucoup mieux, elle parlait beaucoup plus. Elle a repris confiance en elle, elle avance à son rythme »**, ont relevé les parents.

## **« On ne l'a pas vu venir »**

Dans quelques semaines, Lana pourra poursuivre son instruction au sein de la cellule familiale. Votée en 2021, la loi confortant le respect des principes de la République, appelée aussi « contre les séparatismes », a transformé un régime déclaratif avec contrôle a posteriori en un régime d'autorisation, à renouveler chaque année. Elle a également offert un « sursis » de deux ans aux enfants déjà engagés dans l'IEF avec avis positif. C'est le cas de la fillette. En revanche, le dossier de son frère, Mathieu, bientôt 3 ans, vient d'être refusé. Même réponse négative pour Aloïs. **« L'an dernier, on avait constaté de gros problèmes dans certaines académies, Dijon, Toulouse, mais pas dans l'Eure. Cette année, les refus sont massifs dans l'Eure. On ne l'a pas vu venir, on n'a pas compris. C'est politique et idéologique »**, déplore Aurélie Jacquél.

Les parents n'ont pas réussi à entrer en contact avec les services de l'Éducation nationale\*. Sans explication, ils estiment que ces refus sont **« une volonté politique de l'Éducation nationale et probablement du gouvernement. Officiellement, c'est parce qu'ils craignent le séparatisme religieux. Leurs arguments sont qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'enfant d'être en IEF, mais à l'école. Nous, on pense que l'IEF ne permet pas à l'État de façonner l'enfant comme un citoyen tel qu'ils le souhaitent. Il leur est plus difficile de faire rentrer les enfants dans des cases. »**

## « Nos enfants ne sont pas enfermés »

L'argument du séparatisme religieux ne tient pas, à leurs yeux. « **Il a été prouvé que l'IEF ne représente pas un danger** », clament-ils. Si les règles ont changé avec la nouvelle loi, les contrôles ont, eux, été maintenus : un contrôle pédagogique annuel permet de constater les progrès de l'enfant. La mairie vient, elle, tous les deux ans, sonder l'environnement de la famille.

Quant à la sociabilisation de l'enfant, souvent évoquée par les opposants à l'IEF, là encore, les deux familles contestent. « **Je pense que mon enfant voit plus d'enfants différents que s'il était à l'école. Il fait beaucoup d'activités extrascolaires, on se retrouve souvent entre familles, on fait des activités manuelles, des sorties. Nos enfants ne sont pas enfermés, ils voient beaucoup d'enfants** », insiste Aurélie Jacquelin.

« **Les familles prennent assez mal ces décisions, car on a l'impression d'être taxés de séparatistes ou de parents malsains. On est très stigmatisés** », proteste encore cette dernière.

## Vers un retour à l'école

Créé pour soutenir les familles dans leurs démarches administratives, le Collectif IEF Haute-Normandie a tenté de faire bouger les choses en rencontrant des députés, en alertant les préfets de départements et de région. Les recours gracieux ont pour l'heure tous été rejetés par le rectorat. Des familles ont saisi la défenseure des droits et le tribunal. Si ce dernier ne leur donne pas raison, c'est la perspective du retour à l'école qui se présente. « **Si Alois doit y aller, on avisera le moment venu, mais lui a conscience que ça lui fait du mal. Cette perspective, pour lui, c'est l'enfer, il ne mange plus, il ne dort plus. On a arrêté de lui en parler** » livre sa maman. « **Pour nous, il est plus facile de mettre nos enfants à l'école. Faire l'IEF, ça demande des efforts. On le fait dans l'intérêt de nos enfants. Des familles qui souhaitent offrir autre chose à leur enfant, pourquoi les en empêcher ?** », s'interroge Sébastien De Sa Paiva.

Florent Lemaire



Manon et Sébastien De Sa Paiva (à gauche) et Aurélie Jacquel et Arnaud Mathieu ont vu leurs dossiers d'instruction en famille être refusés pour la prochaine année scolaire. Florent Lemaire